



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

Le 30 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Marie-Claude BEAUFILS À Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX À Christian LETEURTRE, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Karine CHERON À Rachel FOUCART,

Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur William GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

TARIF DU CENTRE SOCIAL 2023 - CREATION DU TARIF SEJOUR ACCESSOIRE ACCUEIL DE JEUNES 14-17 ANS ETE 2023 - CM/23/071

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de ses activités le Centre Social gère le secteur jeunesse sous l'égide d'un accueil jeune déclaré auprès de la SDJES et sous la Convention d'Objectifs avec la CAF de Seine Maritime.

Dans ce cadre l'Accueil Jeune souhaite proposer aux jeunes adhérents 1 séjour accessoire du 17 juillet au 21 juillet 2023, se déroulant à Ouistreham dans le Calvados avec des activités liés au bord de mer : voile, découverte du kayak de mer ; découverte culturelle du bassin bas normand. Un volet pédagogique sera mis en œuvre par le biais d'un hébergement sous tente avec prise en main des activités de la vie quotidienne, répondant à l'axe n°2 du projet social « agir sur la découverte culturelle des jeunes à l'extérieur du territoire ».

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de participation des familles comme suit :

Quotient Familial	Tarifs traiton				Tarifs extérieurs	
	0 à 400€	401€ à 600€	601€ à 900€	> 901€	<600€	>601€
Tarif séjours ados (5 jours et 4 nuits)	50,00 €	60,00 €	70,00 €	80,00 €	120,00 €	160,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable et unanime de la commission politique éducative du 4 mai 2023,

VU l'avis favorable et unanime de la commission politique financière et marges de manœuvre du 17 mai 2023,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer les tarifs du séjour accessoire de l'accueil jeunes du centre social de l'été 2023.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 076-217607092-20230530-CM_23_071-DE



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 31 mai 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

